Image not found or type unknown

Fin de mon cdd pour faute grave

Par **lys73**, le **30/07/2009** à **12:12**

Bonjour,
je suis animateur commercial pour des societe de marketing , en mars j'ai etait contacte pour represente un produit en contrat cdd de 12 jours pars mois , en avril cette societe a prolongé se contrat de travail d'avril a juin 2009 en cdd pour 12 jours par mois , mi mai (le 20) l'employeur ma fait parvenir un fax sur le lieux de travail pour me dire de quitter mon poste immediatement pour faute grave (sur une meme journee je representé un autre produit en meme temp) n'ayant signé aucun contrat cdd d'exclusivité a la marque et a la societe ni d'interdiction de concurrence , je pouvais representé les deux entreprise , sur le solde de tout compte et attestation assedic il a etait marqué fin de contrat de travail a la demande de l'employeur , donc mis fin de lui meme et non pour faute grave comme stipulé le fax et recommandé , cependant mon cdd ayant etait interompu et n'ayant pas triché sur mes contrats puisque je n'avais pas de cotrat exclusif et non plus m'interdisant la concurrance puije reclamé mon reste du cdd qui a etait arrete 1 mois et demie avant sa fin du contrat prevue ? merci de votre reponse

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés